AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-4-67 684427

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 86-31-55 - 86-32-55)

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Boite Postale n° 20 — 31-BALMA

C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

Abonnement Annuel **25 F**

Bulletin n° 79 d'avril 1967 — 1967 - 7

AVERTISSEMENTS

/ ARBRES FRUITIERS /

Tavelures du poirier et du pommier : Dans les vergers de poiriers très atteints en 1966, quelques taches sont apparues au cours des derniers jours du mois. Sur pommiers, il n'a encore été rien observé de semblable. de mars

La période des projections très importantes d'ascospores est commencée et va très probablement se poursuivre durant tout le mois. La gravité des attaques à venir dépendra donc essentiellement des pluies qui surviendront et, bien entendu, de l'état sanitaire antérieur du verger.

Il y a donc lieu d'être actuellement très prudent et d'envisager la mise en place d'un nouveau traitement.

Hoplocampe du prunier : L'abaissement de la température a retardé l'entrée en floraison des variétés à débourrement tardif qui échapperont aux attaques. Il est donc inutile de traiter ces dernières contre cet insecte.

Hoplocampe du poirier : Le stade "galerie circulaire" (début de la pénétration de la larve) est commencé. Dans les vergers sensibles à ce ravageur, il y a lieu d'intervenir immédiatement si la chute des pétales est commencée et si le traitement conseillé dans le précédent bulletin n'a pas été fait.

INFORMATIONS

Araignées rouges (P. ulmi) - Bien que l'éclosion des oeufs d'hiver soit commencée, il est encore trop tôt pour effectuer un traitement spécial. Attendre un nouveau bulletin.

/ CULTURES LÉGUMIÈRES /

Fraisier : Sur les variétés sensibles à la "maladie des taches rouges" effectuer un nouveau traitement avec un produit à base de manèbe.

/ GRANDES CULTURES /

Ennemis du Colza : Nous mettons en garde les producteurs contre d'éventuelles attaques de méligèthe , charançon des siliques ou puceron cendré, en particulier si un relèvement de la température est observé et rappelons les termes de notre bulletin du 23 mars 1967.

-:-:-:-

/ PROTECTION DES ABEILLES /

Nous rappelons les termes de notre précédent bulletin.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Le tableau suivant précise les délais d'emploi de différentes matières actives avant la récolte de produits végétaux destinés à l'alimentation.

P.1123

PRODUITS	LIMITES D'EMPLOI
a) Insecticides minéraux :	
Fluosilicate de Baryum et sels de Thallium (réservés à la préparation d'appâts)	
Arsénite de soude : toléré seulement pour les traitements d'hiver de la vigne	
Arséniate de plomb : (vigne	début véraison
(pommes de terre	7 jours
(arbres fruitiers	2 mois
b) Hydrocarbures chlorés :	
D. D. D. - Méthoxychlore - Ethylphényldichloréthane	7 jours
D. D. T. - Chlordane - Lindane - Endosulfan*	15 jours
H. C. H. (soumis à des restrictions pour le traitement des sols)	15 jours
Toxaphène* - Heptachlore - Polychlorocamphane*	21 jours
Dieldrine : interdit sur cultures légumières et fruitières	30 jours
Aldrine : interdit en cultures légumières et fruitières. En traitement du sol sur fraisier, autorisé seulement avant le départ de la végétation	30 jours
c) Esters phosphoriques	
Dichlorvos	5 jours
Malathion-Trichlorfon-Naled (48 h avant la récolte dans les serres) - Bromophos	7 jours
Sulfotep : fumigant autorisé sur cultures légumières et florales en serres	10 jours
Parathion-Parathion méthyl-Diazinon-E.P.N.-Azinphos éthyl et méthyl	15 jours
Nichlorphos - Dioxathion - Diethion* - Phosalone* - Imidithion (ex Imidan)	
Fenitrothion - Médathion	15 jours
Fenthion - Phenkapton - Prothoate - Carbophenothion	15 jours
Trichloronate - traitement du sol et des semences.	
d) Insecticides systémiques : Interdits en cultures légumières à l'exception du Mévinphos et du Diméthoate.	
Mévinphos - Formothion	7 jours
Diméthoate	7 jours
(sur cultures légumières)	15 jours
Démétonsméthyl - Oxydéméton méthyl - Endothion - Phosphamidon	21 jours
Vamidothion	30 jours
dimefox (Houblon seulement)	60 jours
Disulfoton - Autorisé seulement sur semis ou plantation de pommes de terre et betteraves.	
e) Insecticides spécifiques	
Chlorobenzilate - Chlorfenison - Fenizon - Chlorbenzide - Tetradifon	
Chloropropylate - Tetrasul	7 jours
Isolan - Dicofol* - Tioquinox*	15 jours
Binapacryl	21 jours
f) Produits divers	
Pyréthrines* - Roténone*	pas de limite
Carbaryl	7 jours
Nicotine	10 jours
Minacide	15 jours
g) Fongicides :	
Dichlofluanide-disulfanide	7 jours
Binapacryl	21 jours

* Non dangereux pour les abeilles.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
J. BESSON - E. JOLY

Toulouse, le 4 avril 1967
L'INSPECTEUR DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
L. IMBERT

Imprimés à la station d'Avertissements Agricoles du Midi - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX